

Organisation des Études

IUT de Vannes – Département informatique Année universitaire 2024-2025



Description générale de la formation

Le programme national (PN) du BUT informatique introduit 4 parcours potentiels à partir du BUT deuxième année et la possibilité d'un aménagement local sur 30% des enseignements. À l'IUT de Vannes nous offrons 2 parcours parmi les 4 possibles avec pour chacun une coloration locale liée à un contexte recherche et pédagogique.

- Un parcours noté "A": Réalisation d'applications: conception, développement, validation avec une coloration locale intelligence artificielle via des enseignements en rapport avec l'apprentissage statique et l'apprentissage profond.
- Un parcours noté "B" : *Déploiement d'applications communicantes et sécurisées* avec une coloration locale en *cybersécurité* via des enseignements touchant à la sécurité dès la conception et à la sécurisation des systèmes et des réseaux.

Le choix des parcours est au libre choix des étudiant es (éventuellement conseillé par les enseignant es) et se fait en fin du Semestre 2 de première année de BUT.

Il est également possible de suivre ces 2 parcours en apprentissage—dès le BUT 2 ou uniquement en BUT 3. Le contenu des ressources et le volume horaire sont identiques : le niveau d'exigence et les compétences sont donc les mêmes.

Voici le récapitulatif des choix de parcours et de statut pour l'année 2024-2025 de nos 77 étudiant es de BUT 2 et 53 étudiant es de BUT 3.

Année	Parcours	\mathbf{FI}	FA	To	tal
BUT 2	A	30	8	38	75
	B	$\bar{30}$	- 9	39	
BUT 3	A	14	21	35	36
	Б	_ 0 _	1	$\bar{1}$	

Il est à noter que la baisse d'effectif entre le BUT 2 et le BUT 3 s'explique quasi-exclusivement par un départ d'étudiant es pour une poursuite d'étude précoce, principalement vers des écoles d'ingénieur et en moindre mesure vers des licences 3.

Conformément à la décision prise par l'assemblée des chef·fes de département des BUT en informatique réunie le 13 décembre 2022 nous ne délivrons aucun avis de poursuite d'études pour les étudiant·es de BUT 2.

Avis poursuites d'études après BUT 3 à l'IUT de Vannes

Nous émettons un avis "global" et "standardisé" de poursuite pour tous les étudiant es de BUT 3. Lors de du jury de poursuite d'étude il est donné un avis soit Très favorable, Favorable, Assez Favorable, sans avis, sans opinion (pour des formations hors thématique informatique) ou défavorable sur trois types de cursus post-BUT : i) les Écoles d'Ingénieurs, ii) les Masters et iii) les Licences 3.

Un commentaire sur les compétences, le potentiel, l'investissement et le comportement est également parfois formulé. En cas de redoublement ou d'annulation d'année, l'année redoublée seule apparaît sur l'avis.

Conformément à la décision des chef-fes de département de BUT Informatique nous ne complétons aucun dossier et ne rédigeons aucune lettre de recommandation ou avis portant cachet du département. L'avis de poursuite d'étude nominatif évoqué précédemment est le seul avis que nous émettons.

Pour cette année 2024-2025, les avis émis pour les BUT 3 se répartissent ainsi, pour une promotion de niveau moyen:

Statistique des Avis	École d'ingénieur	Master	Licence	
Très favorable	14%	8%	36%	
Favorable	19% (33% total)	$19\% \ (28\% \ \text{total})$	17% (53% total)	
Assez favorable	$19\% \ (53\% \ \text{total})$	$17\% \ (44\% \ \text{total})$	22% (75% total)	
Sans avis	47%	56%	25%	

Le responsable de la poursuite d'étude

Thibault Godin